

« qui a deux tuniques en donne une » dit Jésus-Christ (8).

Nous ne sommes pas tenus en général à faire toujours l'aumône, ni à donner *tout* notre superflu qu'il est difficile de déterminer. D'après les théologiens, le superflu est ce qui reste de nos biens après avoir pourvu aux bien-séances de notre position, et nous être même réservé quelque chose en prévision des revers probables.

2^{ME} QUESTION. — Est-ce que les pauvres à réputation suspecte doivent être exclus de nos aumônes.

Il faut faire l'aumône avec discernement. On doit se conduire dans la pratique de l'aumône, comme dans les autres actions de piété, selon les règles de la prudence. Il y a des pauvres qu'il faut tâcher de connaître, et ne pas attendre qu'ils nous demandent, ce sont les pauvres honteux, et surtout ceux qui mènent une vie sainte.

Il y a des pauvres à qui il suffit de faire l'aumône quand ils la demandent, tels sont les mendiants ; il est écrit de ceux-ci : » donnez à tous ceux qui vous demandent. (9)

On doit faire l'aumône, non seulement aux justes, mais aussi aux méchants, aux pécheurs, aux hérétiques, aux infidèles, et généralement à tous les hommes. Jésus Christ, nous ordonne de donner à tous ceux qui nous demandent. (10)

Saint Paul, nous rappelle ce précepte dans le ch. 6 de l'Épître aux Galates : « Faisons du bien à tous. » « Si l'on « détourne son visage de quelque pauvre, le Seigneur « détournera sa face de dessus nous, » nous dit Tobie. « Si Dieu continue d'exercer sa miséricorde sur les méchants, jusqu'à leur mort, s'il fait tous les jours lever le soleil sur leur tête pour les éclairer, les chrétiens peuvent-ils les croire indignes d'un morceau de pain »

(8) Luc, 3, 11. (9) Luc, 3. (10) Luc, 6.